

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Centre d'impression journal La Montagne sur la commune principale de l'AIOT ZAC Les Montels III 63118 CEBAZAT.

La référence de votre dossier est A-3-JNX985N4O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/06/2023 à 11h12 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **90386961800012**

Organisme : **APAVE EXPLOITATION FRANCE**

Fonction : **Consultant Environnement**

Personne morale

N° SIRET **85620015900510**

Raison sociale **LA MONTAGNE**

Forme juridique **SA à conseil d'administration (s.a.i.)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

45 RUE du Clos Four

63100 CLERMONT FERRAND

Signataire

Qualité : **Directrice Générale**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Centre d'impression journal La Montagne**

Description des activités :

La Montagne projette la construction d'un nouveau centre d'impression offset sans séchage thermique sur la commune de Cébazat (63). Le projet comprend une cellule de stockage de papier, un atelier d'impression et une zone de conditionnement/expédition. Dans le cadre de son activité projetée, La Montagne prévoit des capacités de production et de stockage définies comme suivantes : -le stockage de papier sous forme de bobine sera inférieur à 1000 m3, -l'activité impression aura une capacité d'impression de production de 260 kg/j (retenue à 130 kg/j compte tenu que les encres contiennent moins de 10 % de solvants organiques), -la transformation du papier aura une capacité de production comprise entre 16 et 20 tonnes/jour, -présence de groupes froids avec des fluides fluorés dont la capacité totale cumulée sur site est de 554kg, Le projet sera donc soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l' Environnement (ICPE) pour les rubriques : -1185.2.a : Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement (UE) n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage); -2445.2 : Transformation du papier, carton, -2450.B.b : Imprimeries ou ateliers de reproduction graphique sur tout support tel que métal, papier, carton, matières plastiques, textiles, etc. utilisant une forme imprimante. Par rapport à l'articulation vis-à-vis de la rubrique 1510 entrepôt, le projet ne contiendra pas d'autres combustibles (autre que du papier) au-delà de 500 tonnes. Le projet ne sera pas visé par la rubrique 1510. Un permis de construire sera nécessaire dans le cadre du projet.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

ZAC Les Montels III

63118 CEBAZAT

X : 709075

Y : 6525757

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1185	1185-2-a	Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être présente 554 kg	DC	
2445	2445-2	Transformation du papier, carton Imprimeries ou	Capacité de production 20 t/j	D	
2450	2450-B-b	ateliers de reproduction graphique sur tout support	Quantité consommée 130 kg/j	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Déchets générés de type DIB (papier, plastique, carton) assimilés par la filière classique de valorisation des déchets recyclables. Les contenants vident d'encre d'impression seront traités dans une filière spécifique.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les besoins en eaux d'extinction sont définis par l'étude D9 : 180 m3/h pendant deux heures soit 360 m3/h. Ces besoins seront assurés à l'aide de 3 poteaux incendie alimentés par la réseau public répartis sur le site. L'ensemble des locaux disposeront également d'un réseau d'extinction automatique de type sprinklage avec une réserve d'eau de 1000m3. Présence d'extincteurs appropriés aux risques engendrés par l'activité du site. Présence également de Robinets d'Incendie Armés répartis dans les locaux.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Plan_cadastral.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

plan_ensemble_site.pdf

Modification des prescriptions applicables :

rapport_amenagements_La_Montagne.pdf